

Au tribunal

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **52 (1914)**

Heft 47

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La livraison de novembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Le plan de guerre austro-allemand, par le colonel F. Feyler. — Le traitement des blessures de guerre, par Henry de Varigny. — Le chasseur tué dans la montagne, par C.-F. Ramuz. — Idéologie de caste, par Maurice Millioud. — Heur et malheur d'un médecin wurtembergeois de la Grande armée, par A.-D. d'Alsheim. — Variétés : La neutralité et la conception suisse de l'Etat, par E. Gagliardi ; — La France et la neutralité italienne, par Giuseppe Gallavresi. — Chroniques parisiennes, par Henri Bachelin ; italienne, par Francesco Chiesa ; américaine, par G.-N. Tricoche ; suisse allemande, par A. Guillard ; politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la Bibliothèque universelle :
Avenue de la Gare, 23, Lausanne.

Était-ce bien lui ? — Après avoir durant toute sa vie rendu sa femme malheureuse, un homme s'était décidé à mourir.

Lorsqu'on l'enterra, un monsieur, grave et convaincu, s'avança sur le bord de la tombe et commença un discours.

— Adieu, cher ami. Toi qui fus bon, travailleur, économe, cœur généreux, esprit large, époux modèle...

A ce moment on vit la veuve, qui était allée au cimetière, se hausser sur la pointe des pieds et regarder de tous côtés par-dessus les têtes des assistants.

— Que cherchez-vous donc ? lui demanda-t-on.

— Attendez... Est-ce qu'il n'y aurait pas deux enterrements aujourd'hui ?

LOU BOUËNIU

(Po clliau monchu dao Glossaire : Buënu, substantif masculin.)

SÈDÈ vo cein que l'est on bouëniou ? Se vo ne le sèdè pas, ie vo derai coummon l'on fa ; dinche vo en sara atant qué mè : Po fèrè on bouëniou, vo chédè onna galèza cudra, pas trao groché, bin rionda. Vo lèva on sapi à l'entou dé la quva, de la grochè d'on couvè dé terrina, vo vudià la cudra bin adrai et vo z'otà ti lei poupin et la bourtia que l'ai ia dédein.

Apri, vo copadè dein la cudra quatrou pertou, po fèrè on vesadzou : dou pertou rionds pou lei gè, ion bèlon ein long pou lou nà, ion bèlon ein travè po onna granta gôla, qu'on l'ai plliante dei deins ein bou. Et pu quand l'è ia onna né bin nèrè, on lè met on crozet, as bin onna tsandalla allumaiè dédein, et on la betou su la tchivra dao borné ; ao bin ao bet d'on bâton po porta lou bouëniou coummin on drapeau.

L'ai ia rein po amusà lei bouèbo coumin ci bouëniou !

Ne fao pas fairè coumin font per tsi no dei tabornio que portant cein su la mourailhè dao smétiro aobin su la fenitra d'onna villhe felhie, l'ai io dé què eimpouèri lei dzeins et lei fèrè deveni fou et on est d'obedzi dé lei mena à Cery et cein fà dei frais pou lei coumena.

Fao derè assebin, què quand vo recontradè onna persona avouè onna grossa tita, qué farai mi dein on tiu dé tsausse què su dei zèpaulé, avouè dei grao gè, dei grochès zorollhie et dei pucheintè dzouté, on dit : l'a n'a tito dé bouëniou !

Ora vo seidè cein que l'est on bouëniou et n'ai plliè faota dé deimanda c'ein ce que l'est.

MÉRINE.

En temps d'élections. — Eh bien ! François, as-tu décidé pour qui tu votes ?

— Ma foi, non... Dans mon cercle, y a que deux candidats sérieux et, entre les deux, mon cœur balance.

— De quelle opinion qu'y sont ?

— J'ai entendu dire dans les réunions qu'ils étaient antagonistes.

IL Y A 67 ANS

III

BULLETIN OFFICIEL. N° 5.

Lausanne, 24 novembre 1847.

QUARTIER GÉNÉRAL, A AARAU

Le 21 novembre 1847.

Le Commandant en chef

à M. le Président du Vorort, à Berne.

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la capitulation du canton de Zug, conclue ce matin entre les délégués de ce haut Etat et moi, sous réserve de ratification.

» Je n'ai pas voulu attendre cette ratification pour vous envoyer la copie de la convention, parce que le bruit qui s'en est répandu aurait pu vous parvenir indirectement. D'ailleurs tout me fait présumer que la ratification sera donnée par le Landrath.

» Au moment d'agir offensivement contre Lucerne, cette convention nous est très avantageuse, parce que l'occupation de Zug par les troupes fédérales assure le flanc et les derrières de notre principale colonne.

» Aussitôt que la ratification me sera parvenue, j'aurai l'honneur de vous la transmettre.

» J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur le Président,
Votre très obéissant serviteur :
Signé : G. H. DUFOUR. »

Un courrier arrivé à Berne dans la matinée du 23 a apporté la nouvelle que le colonel Gmür est entré à Zug la veille à six heures du soir. La capitulation a dû ainsi être ratifiée par le Landrath.

Les troupes fédérales sont entrées le 22 au matin dans le canton de Lucerne, la division Ziegler se dirigeant sur Münster, la division Donatz sur Sursee, la division Burekardt (dont font partie les bataillons vaudois), sur Willisau, et la division de réserve bernoise (Ochsenbein), sur l'Entlebuch. Le quartier-général a été transféré d'Aarau à Muri. La force de toutes ces troupes est évaluée à plus de 60,000 hommes.

Par ordre : LA CHANCELLERIE

Au tribunal.

Cruauté d'un président :

— Votre profession ? demandait-il à une jeune dame appelée comme témoin.

— Artiste chorégraphiste !

— Greffier, écrivez sateuse !

Une dame mûre vient déposer comme témoin, et donne, sans hésiter, ses nom et prénoms.

Le président. — Votre âge ?

La dame (avec hésitation). — Trente-neuf ans.

Le président (bienveillant). — Voyons, madame, un peu de courage... complétez...

X... a enterré sa troisième femme. Or, l'autre jour, il était cité comme témoin devant les tribunaux. Et voilà que, machinalement, au président qui lui demande sa profession, il répond :

— Veuf.

Pauvre femme. — Une femme disait, en parlant de son mari, qui était borgne, sot et d'une mauvaise santé :

— C'est une chose bien détestable : il n'a qu'un œil à fermer, point d'esprit à rendre, un souffle de vie, et cela ne finit point.

Pro Patria. — M. Louis Burgy, à Lausanne, vient d'éditer d'après l'original du dessinateur militaire Walther de May, une carte postale sous ce titre : *Pro Patria*.

Les dates que portent le drapeau rappellent à chaque citoyen suisse la fondation de notre Confédération et le jour de notre mobilisation de guerre de cette année. Cette carte représente l'élan avec lequel le peuple tout entier accourt sous le drapeau de la Patrie pour la défendre.

En sus de cette édition en cartes postales, cette composition paraîtra fin courant en une planche lithographique du format de l'original, 46 sur 63 centimètres. Son prix sera de 4 francs.

— La *Patrie suisse* continue à donner à ses lecteurs un aperçu de tout ce qui peut être publié relativement à notre mobilisation et aux répercussions de la guerre en Suisse. Le numéro de cette semaine débute par un portrait de M. Ney, de Lausanne, le nouveau directeur du Bureau fédéral de statistique.

Coquins d'enfants !

— Pourquoi pleures-tu, mon enfant ?
— Tous mes frères et sœurs ont des vacances et pas moi, hi !
— Et pourquoi donc n'as-tu pas de vacances ?
— Je ne vais pas encore à l'école.

— Eh ! bien, madame, votre petit garçon travaille-t-il bien ?

— Oui, madame, il commence à écrire...

— A écrire ! déjà ?

Le père, intervenant :

— Oui, sur les meubles, avec un clou.

Entre mari et femme.

M. et M^{me} ont fait une partie sur l'eau ; la barque a chaviré et on les a retirés à grand-peine.

— Oui, murmure madame, c'eût été du moins une consolation... Nous serions morts ensemble.

— Merci, fait son mari. Nous aurions été veufs tous les deux à la fois !

Lune de miel.

Elle, tout à coup, avec curiosité :

— Dis-moi, mon chéri, qu'est-ce que tu ferais si je mourais ?

Lui, interloqué et après un silence :

— Je te ferais enterrer.

Du verbe au geste. — Non seulement il parle avec abondance de son dévouement pour le sol qui l'a vu naître ; il juge impitoyablement tous ceux qui témoignent au même sol un amour moins exhubérant. Il sauve la patrie plusieurs fois par jour. Et dans les assemblées il parle du drapeau à la croix-blanche, de Morgarten, de Sempach et de Morat.

Il ne comprend pas qu'on ose s'insurger contre un acte de l'autorité quel qu'il soit. S'il pouvait sortir de son magasin, il pérorerait très patriotiquement, mais il ne le peut, parce que son employé est à la frontière, alors ça l'engreigne.

— Ça commence à m'embêter de rester à « garder » là, tout le temps, depuis que mon commis est parti au service ; j'ai appris qu'il se laissait nommer caporal. Aussi, quand il reviendra, je lui dirai de se chercher une place ailleurs !

A toi Patrie !...

Amis-Gyms, Bourgeoise, Choralions, Sous-Offs, Artilleurs, faites encadrer vos diplômes chez l'ami OSCAR, aux Galeries du Commerce

66

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C^{ie}.